



COMMUNE DE FRESQUIENNES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 25 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases de la commission des finances présentées le 25 février 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès, de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, salles polyvalentes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par

l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 945.708,00 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 351.000 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 862.161,00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes sont constituées d'aides de l'Etat qui fluctuent selon les années :

- 2024 : 303.505,11 €
- 2023 : 280.317,95 €
- 2022 : 275.233,38 €
- 2021 : 277.100,80 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- 2024 : 107.513,59 €
- 2023 : 100.034,42 €
- 2022 : 103.660,29 €
- 2021 : 74.508,30 €

On pourra constater l'augmentation importante en 2022 qui s'explique par le ralentissement de la crise sanitaire qui a permis la reprise des fréquentations au sein de l'accueil de loisirs mais également de la cantine scolaire.

b) Les principales dépenses et recettes de la section prévues en 2025 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	470 945,61	0,00	421 512,17	421 512,17	421 512,17
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	347 000,00	0,00	351 000,00	351 000,00	351 000,00
014	Atténuations de produits	50 865,00	0,00	50 865,00	50 865,00	50 865,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	88 530,50	0,00	110 854,30	110 854,30	110 854,30
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		957 341,11	0,00	934 231,47	934 231,47	934 231,47
66	Charges financières	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	279,05		3 976,53	3 976,53	3 976,53
Total des dépenses réelles de fonctionnement		965 120,16	0,00	945 708,00	945 708,00	945 708,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	206 542,16		133 961,14	133 961,14	133 961,14
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	16 085,00		114 666,86	114 666,86	114 666,86
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		222 627,16		248 628,00	248 628,00	248 628,00
TOTAL		1 187 747,32	0,00	1 194 336,00	1 194 336,00	1 194 336,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 194 336,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	914,00	914,00	914,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	91 585,00	0,00	102 017,00	102 017,00	102 017,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	55 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00	78 000,00
731	Fiscalité locale	365 996,00	0,00	360 706,00	360 706,00	360 706,00
74	Dotations et participations (3)	247 849,00	0,00	275 424,00	275 424,00	275 424,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	61 100,00	0,00	45 100,00	45 100,00	45 100,00
Total des recettes de gestion courante		821 530,00	0,00	862 161,00	862 161,00	862 161,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	115,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		821 645,00	0,00	862 161,00	862 161,00	862 161,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	821 645,00	0,00	862 161,00	862 161,00	862 161,00
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					332 175,00
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 194 336,00

c) La fiscalité

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

À compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, qui concerne :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI ;
- les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Taux 2024	
Taxe foncière (bâti)	38,70 %
Taxe foncière (non bâti)	36,77 %
Taxe d'habitation	16,09 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 360.706,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 274.424,00 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel accueil de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	9 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	8 220,00	8 220,00	1 973,00	1 973,00	10 193,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	549 362,72	140 980,00	223 500,00	223 500,00	364 480,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	679 859,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 246 531,95	149 200,00	225 473,00	225 473,00	374 673,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 871,00	0,00	210 500,00	210 500,00	210 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		20 871,00	0,00	210 500,00	210 500,00	210 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 267 402,95	149 200,00	435 973,00	435 973,00	585 173,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	25 161,75		47 678,23	47 678,23	47 678,23
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25 161,75		47 678,23	47 678,23	47 678,23

TOTAL	1 292 564,70	149 200,00	483 651,23	483 651,23	632 851,23
--------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	139 598,08
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	772 449,31
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	973 688,57	82 274,00	81 845,00	81 845,00	164 119,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		973 688,57	82 274,00	81 845,00	81 845,00	164 119,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	49 247,84	0,00	105 500,00	105 500,00	105 500,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	271 921,11	0,00	206 524,08	206 524,08	206 524,08
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		321 168,95	0,00	312 024,08	312 024,08	312 024,08
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 294 857,52	82 274,00	393 869,08	393 869,08	476 143,08

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	206 542,16		133 961,14	133 961,14	133 961,14
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	16 085,00		114 666,86	114 666,86	114 666,86
041	Opérations patrimoniales (10)	25 161,75		47 678,23	47 678,23	47 678,23
Total des recettes d'ordre d'investissement		247 788,91		296 306,23	296 306,23	296 306,23

TOTAL	1 542 646,43	82 274,00	690 175,31	690 175,31	772 449,31
--------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	772 449,31
---	-------------------

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Pose de stores à l'école et la cantine,
- Début du projet de rénovation thermique des salles polyvalentes,
- Relamping avec le SDE76,
- Création d'une borne de lutte contre l'incendie route de Barentin,
- Réfection du sol d'une salle de classe,
- Renouvellement de l'outillage volé,
- Installation d'un système de sécurité dans les bâtiments communaux,
- Rénovation intérieur de la boulangerie,
- Réfection de la façade du commerce de la commune.

Fait à FRESQUIENNES, le 25 mars 2025

Nicolas OCTAU
Le Maire